

# FEU AUX PRISONS

Brochure contre le système carcéral



**COBP**

Le Collectif Opposé à la Brutalité Policière (COBP) est un groupe autonome qui regroupe des personnes victimes, témoins et/ou concernés par la brutalité policière et tout abus perpétré par la police. Le collectif a vu le jour en 1995, par un comité de défense pour les personnes arrêtées suite à une manifestation contre Human Life International, un groupe d'extrême droite. Face à l'ampleur de la répression, du nettoyage social et de l'impunité toujours croissante sévissant à Montréal, le COBP a décidé de s'organiser sur une base permanente pour continuer sa lutte contre la brutalité policière.

Le COBP a pour but non seulement de dénoncer les harcèlements, violences, intimidation, arrestations et abus de pouvoirs policiers et d'informer les gens sur leurs droits face à la police, mais aussi de soutenir les victimes en les aidant par exemple à porter plainte en déontologie et à faire face à des accusations abusives.

Nous dénonçons les abus policiers commis au Québec. Nous avons aussi publié plusieurs brochures notamment sur la police de quartier, la police secrète et l'espionnage politique, et sur « La vaste escroquerie de l'anti-terrorisme canadien ». Depuis 1998, nous avons diffusé environ 45 000 copies en français, anglais et espagnol du livret « Surprise ! On a des droits ?! », entre autres à la demande de groupes communautaires qui travaillent avec des gens de la rue un peu partout à Montréal et ailleurs au Québec. Nous faisons également de la recherche, des archives et des banques de données.

Le COBP fait régulièrement des ateliers d'information et de discussion sur les droits et les abus policiers, disponible sur

demande. Nous faisons aussi du Copwatch, documentant les agissements de la police dans les rues à l'aide d'une caméra vidéo, appareils photo, en prenant en note les noms des policiers, matricules, numéros d'auto-patrouille, ce qu'ils ont dit et fait, etc.

Nous organisons des spectacles bénéfiques et des conférences. Nous vendons pour nous financer des T-shirts, macarons, patches et « Compiles Anti-Flic ». Nous avons un site internet sur lequel nous publions et archivons de l'information sur les abus policiers, sur nos droits et sur les activités du COBP et autres groupes impliqués contre la brutalité policière.

On peut nous rejoindre en laissant un message sur notre répondeur à (514) 395-9691 ou par email à [cobp@riseup.net](mailto:cobp@riseup.net)

Site web : <https://cobp.resist.ca/>

# Feu à l'État! Feu à ses lois!

## Feu aux prisons!

Du XVI au XIX<sup>e</sup> siècle le pouvoir met en place un ensemble de procédures dont les prisons, ayant pour visée non plus de punir physiquement sous forme de <châtiment-spectacle>, mais plutôt de corriger, culpabiliser, redresser, discipliner et réadapter (voir l'ouvrage *Surveiller et punir* de Michel Foucault, publié en 1975). L'État tente ainsi de présenter les interventions judiciaires et extrajudiciaires (l'intervention des forces de l'ordre, les jugements appréciatifs, pronostiques et diagnostiques des experts) comme ayant pour fonction de protéger l'individu de lui-même et/ou des autres. Cette visée correctrice permet de justifier et normaliser les sanctions du système juridique et l'envahissement d'une surveillance hiérarchique organisée, tous deux gardiens de l'État et de son ombre, l'ordre. Cet appareil punitif vise à 'guérir' les esprits en annihilant l'individu pour qu'il soit assimilé en tant que robot servile et docile dont le libre arbitre doit laisser place à sa subordination aveugle au pouvoir souverain de l'État-Nation. À ce sujet, Max Stirner écrivait dans son ouvrage *L'Unique et sa propriété*, en 1843 :

« Elle (la société) leur (ses membres) demande, et elle est obligée d'exiger d'eux, l'intelligence bornée propre aux sujets, elle les veut assujettis, elle n'existe que par leur sujétion. Ce qui n'exclut nullement une certaine tolérance; au contraire, la société accueillera favorablement des projets d'amélioration, des réprimandes, des blâmes, pour autant qu'ils lui sont profitables : mais le blâme qu'elle accepte doit être bienveillant. Il ne doit pas être insolent et irrévérencieux. En un mot, on ne doit pas porter atteinte à la substance de la société, on doit la considérer comme sacrée. La société exige que l'on ne s'élève point au-dessus d'elle, que l'on demeure dans

les bornes de la légalité, c'est-à-dire que l'on ne se permet que ce qui est permis par la société et ses lois. (...) Relativement à l'individualité, la différence entre État et association est considérable : celui-là en est l'ennemi, le meurtrier, celle-ci en est la fille et l'auxiliaire. L'un est un esprit qui exige l'adoration en esprit et en vérité; l'autre est mon œuvre, ma création. L'État est le maître de mon esprit, il requiert ma foi et m'impose un article de foi, le credo de la légalité. Il exerce sur moi une influence morale, domine mon esprit, me dépossède de mon Moi pour se substituer à lui en tant que mon véritable Moi. »

Ce pouvoir gargantuesque désindividualisé vise à être ainsi introjecté dans l'individu, c'est-à-dire que le modèle social extérieur devient inconsciemment vécu comme faisant partie de sa propre identité. Ceci contribue à la normalisation des rapports de domination et amène l'individu à percevoir tout désordre social comme une menace à sa propre sécurité. L'État se montre alors garant porteur de l'ordre social sous tutelle de sa gouverne, ayant ses subordonnés qui surveille et son système judiciaire qui contrôle. Ainsi dépossédé sous gouverne, l'individualité et la communauté sont dévorées graduellement pour être finalement assujetties et aliénées au plus profond de leur être. Des révoltés et des révolutionnaires éclairées tentent de s'affranchir de cette oppression pour s'émanciper, mais pour les en empêcher, les mains de la répression viennent dresser des murs visant à tuer à coups de temps mort toute flamme avant qu'elle ne devienne un feu. Pierre-Joseph Proudhon écrivait dans l'ouvrage *Idée générale de la révolution au XIXe siècle*, en 1851 :

«Ô personnalité humaine! Se peut-il que pendant soixante siècles tu aies croupi dans cette abjection! Tu

te dis sainte et sacrée, et tu n'es que la prostituée, infatigable, gratuite, de tes valets, de tes moines et de tes soudards. Tu le sais, et tu le souffres! Être gouverné, c'est être gardé à vue, inspecté, espionnée, dirigé, légiférer, réglementé, parqué, endoctriné, prêché, contrôlé, estimé, apprécié, censuré, commandé, par des êtres qui n'ont ni le titre, ni la science, ni la vertu. Être gouverné, c'est être, à chaque opération, à chaque transaction, à chaque mouvement, noté, enregistré, recensé, tarifé, timbré, toisé, cotisé, patenté, licencié, autorisé, apostillé, admonesté, empêché, réformé, redressé, corrigé. C'est, sous prétexte d'utilité publique, et au nom de l'intérêt général, être mis à contribution, exercé, rançonné, exploité, monopolisé, concussionné, pressuré, mystifié, volé; puis, à la moindre résistance, au premier mot de plainte, réprimé, amendé, vilipendé, vexé, traqué, houspillé, assommé, désarmé, garrotté, emprisonné, fusillé, mitraillé, jugé, condamné, déporté, sacrifié, vendu, trahi, et pour comble, joué, berné, outragé, déshonoré. Voilà le gouvernement, voilà sa justice, voilà sa morale! (...) Je suis prêt à traiter, mais je ne veux pas de loi; je n'en reconnais aucune; je proteste contre tout ordre qu'il plaira à un pouvoir de prétendue nécessité d'imposer à mon libre arbitre. Des lois! On sait ce qu'elles sont et ce qu'elles valent. Toiles d'araignée pour les puissants et les riches, chaînes qu'aucun acier ne saurait rompre pour les petits et les pauvres, filets de pêche entre les mains du gouvernement. »

Dans une société comme la nôtre basée sur la productivité, la possession, l'inégalité, la compétition, le privilège, l'autorité et le mépris de la nature, la notion de justice et de liberté est

totale­ment absurde. La justice au nom de la liberté où la doctrine est de privée la liberté de certains pour augmenter celle des autres, où la liberté de l'un s'arrête où les intérêts des autres commencent. Puis, la prison utilisée comme outil de répression, soit l'isolement et la stigmatisation. À quelle liberté et justice pouvons-nous aspirer lorsque nous sommes ainsi gouvernés, surveillés et sanctionnés? Michel Bakounine écrivait dans son manuscrit *L'Empire knouto-germanique*, en 1871:

« Être libre, pour l'homme, signifie être reconnu et considéré et traité comme tel par un autre homme, par tous les hommes qui l'entourent. La liberté n'est donc point un fait d'isolement, mais de réflexion mutuelle, non d'exclusion, mais au contraire de liaison, la liberté de tout individu n'étant autre chose que la réflexion de son humanité ou de son droit humain dans la conscience de tous les hommes libres, ses frères, ses égaux. (...) Je ne suis libre que lorsque tous les êtres humains qui m'entourent, hommes et femmes, sont également libres. »

Avant même notre naissance, nous sommes emprisonnés, car nos frères et nos sœurs sont emprisonnés. Nous appartenons à l'État, nous sommes tenus d'être fidèles à cette puissance écrasante qui nous revendique pour elle seule, à la vie à la mort et entre ces deux mondes qu'est la prison. La société s'impose à nous sans choix et elle se sert de nous, de notre force de travail, à notre détriment pour complaire une minorité avide de pouvoir et de richesses matérielles. Sous le joug de la réinsertion sociale, elle peut même esclavager les dissidents, permettant ainsi au système industriel d'avoir une main d'œuvre à bas prix, voire même gratuite. L'exploitation donne les

moyens de gouverner et le système judiciaire légalise le pouvoir d'exploiter.

Le but des prisons, sous ses différentes formes, tel que matérielle, psychologique et spirituelle, est d'éradiquer l'individu et de réprimer les souffles de révolte, et ce dès l'enfance. Le silence de ces murs permet aussi de maintenir une séparation illusoire, souvent basée sur la peur, entre les criminels et les bons citoyens, les puissants et les faibles, les fous et les sains. Le système crée le crime et il dicte ses remèdes, soit les sanctions pénales, dont l'ultime, la peine carcérale. Il crée les opprimés, tels que les pauvres, les autochtones et les minorités visibles, puis il en fait des criminels : voler pour se nourrir, se vêtir et se loger est un crime, se révolter contre un système qui l'opprime est un crime.

La prison, outil prisé pour assurer la continuation du pouvoir colonial, a effectivement une surreprésentation des autochtones au sein de ses murs. En 2015, le rapport annuel du bureau de l'enquêteur correctionnel, Howard Sapers, rapporte qu'au Canada, le un quart des prisonniers fédéraux sont autochtones, alors qu'il représente seulement 4.3% de la population du pays. Le taux de détenus autochtones a d'ailleurs augmenté drastiquement entre 2005 et 2015, soit de 50%. La situation est d'autant plus alarmante chez les femmes autochtones qui ont la croissance la plus rapide des délinquants sous responsabilité fédérale, le nombre ayant doublé, celles-ci représentant maintenant 35.5% des détenus. Le recours à la peine carcérale augmente d'ailleurs la criminalité. En effet, une étude portant sur 336 052 délinquants révèle qu'une peine carcérale est liée à davantage de récidives; le taux augmentant avec la longueur de la peine, et ce même chez les délinquants jugés à faible risque (Gendreau, P., Cullen, F. T., & Goggin, C.



1999. L'incidence de l'emprisonnement sur la récidive. Solliciteur général Canada). Cette déficience sert au système, car il utilise cette hausse de criminalité pour justifier de plus belle aux yeux du public le recours aux prisons, aux noms de la sécurité et de l'ordre public.

Plusieurs emprisonnés, femmes et hommes, ont su ne pas être étouffés par le silence des murs de béton; ils ont propagé l'écho de leur critique en acte libérateur pour eux et le peuple. Par exemple, il y a Charlie Bauer, militant révolutionnaire d'extrême gauche, arrêté à 20 ans avec ses camarades pour avoir exproprié des biens afin de les redistribuer aux pauvres. Il a été torturé et incarcéré durant 25 ans, dont 9 dans les quartiers de haute sécurité. Sans étouffer son ardeur révolutionnaire, au contraire, il a acquis lors de sa détention une licence en philosophie et sociologie et un doctorat d'anthropologie sociale, pour mieux s'armer. Il est récemment décédé en août 2011. Voici une citation sur les prisons tirée du documentaire *'le Marathonien de l'espoir'*, en 2006 :

«L'appareil lorsqu'il élimine quelqu'un qui le dérange ou le remet en cause ou qui le combat et nous c'était c'est trois fonctions là, et bien il l'élimine par le plomb ou par le béton. C'est l'anti-vie (les prisons), c'est l'espace d'un endroit, c'est l'espace fasciste que s'autorise la démocratie dans ses dérives et ses dérapages contrôlés ou pas. Mais il n'y a pas de dérapages, il n'y a pas de dérives, c'est compris dans la démocratie. Hitler a été élu démocratiquement, les prisons sont battis et construites par ceux qui se prétendent démocrates, à nier et à écraser les individus. La prison c'est ça. Ils savent que la prison produit le crime; on appelle ça d'ailleurs l'école du crime. Et ils

continuent, alors là on se demande, mais à qui profite le crime? À l'appareil. Toutes les campagnes électorales, tout le clientélisme électoraliste, qu'est-ce qui est mis en avant? La sécurité. Les gens ont peur tu vois. On leur crée des peurs et on crée ces établissements à nier les individus, pour que lorsqu'ils sortent ils nient les autres individus, leurs semblables. Il reste que les surveillants, les policiers d'où viennent-ils? De notre couche sociale à nous. Ils s'en servent et ils en font bien des fois des chiens de garde de leur capital de merde. C'est d'une telle évidence qu'il faut le répéter mille fois, car chaque fois c'est comme si c'était toujours la première, parce qu'il y a une dimension de vérité. Oui, mais alors, s'il n'y a pas de gardiens de prisons et de policiers, comment fait-on? Invente-toi un autre social. Réinvente! Et pratique ton invention.

»

Réinventer un autre social; évolution lente où on porte un regard critique sur l'État et son système judiciaire, les sabots de la marche humaine. Une transformation, un changement radical s'éveille; les bases tombent et de nouvelles se construisent. Éclatant à l'échelle internationale, imaginons-nous; pas d'État, pas de lois, pas de prison, pas de classes, pas de propriétés privées, pas d'exploitation capitaliste. Un autre social devenu inévitable qui prend forme. Une révolution, dont aucun humain ou groupe d'humains ne peut prétendre détenir à lui seul la solution, la vérité, et les moyens d'y parvenir. Il s'agit plutôt d'une co-construction entre tous les individus, entre des associations d'individus, qui s'auto-organisent, au lieu de quelques volontés individuelles avec des représentants et des intermédiaires. La création qui en émane ne peut être prédite et elle est en perpétuel mouvement, car elle est organique, elle est

vivante. Elle se crée et se transforme par l'ensemble des actes émanant de la conscience et de l'inconscient individuel et collectif, non pas par des réformes législatives et politiques qui retournent inévitablement au profit des classes dirigeantes. C'est plutôt un jeu naturel qui s'opère, un ordre global créatif issu spontanément d'un apparent chaos, où la diversité et l'attraction deviennent un moteur des cycles de transformation nécessaires et non une menace; voilà il me semble un terrain où peut se jouer et se déployer l'émancipation de l'humanité.

## Témoignage

« Je me représente toujours seul devant un juge...

J'attends, devant la salle 2.12 au palais de justice de Québec, qu'on ouvre les portes. J'y ai un procès au criminel pour entrave au travail de la police. Je porte fièrement un coton-watté inscrit dessus : Tant qu'il y aura des flics, il y aura de l'abus.

Un policier s'approche de moi et me demande d'enlever mon capuchon. Je m'exécute en lui disant qu'il n'a pas besoin d'un gun pour réprimer le style vestimentaire des gens. Puis il me demande de m'identifier. Je lui sors mon permis de conduire et le lui remet, tout en expliquant qu'il n'a pas à le faire puisque je n'ai commis aucune infraction (j'ai enlevé mon capuchon), que je ne suis pas soupçonné de quoique se soit, que je ne correspond pas à la description de quelqu'un de recherché.

Il me dit qu'il veut vérifier si j'ai belle et bien un procès qui m'attends.

Je lui dit que c'est un endroit public et que je peux aller voir et entendre des procès sans qu'on m'y convoque.

Il s'éloigne avec mon permis de conduire sans trop se soucier de se que je lui dis.

Il est allé vérifier que j'avais belle et bien un procès, puis reviens en me remettant mon permis de conduire et reste près de moi pour me surveiller.

Une policière ouvre finalement les portes afin de faire rentrer les gens dans la salle. Alors je rentre et vais m'asseoir. Quelque instant plus tard, la policière m'interpelle en me disant que je dois laisser mon sac à dos à l'extérieur de la salle. Frustrer d'être constamment surveillé, contrôlé et de faire face à des contraintes supplémentaire (laisser mon sac à dos sans surveillance) je sors de la salle en claquant la porte. J'ai le temps de m'éloigner de la porte sur 3 mètres environ et le policier qui m'a contrôlé me saute dans le dos et me pousse. Je trébuche par dessus le banc et 2 policiers viennent pour me soulever et me mettre les menottes aux poignets. Ils me disent qu'ils m'arrêteront pour voie de faits sur la police. Ils m'amènent dans une prison improvisé le temps que se soit à mon tour de comparaître.

Lorsque vient le temps de ma comparution, on m'enlève les menottes et je me présente devant le juge.

Le juge me demande si je plaide coupable ou non coupable.

Je lui dis que je refuse de plaider, car je ne suis pas coupable et que si je plaide non coupable, on me re-convoquera. Et que j'ai «pas le temps de me présenter dix fois au tribunal pour leur stupidité. Chacune de mes présence m'empêche de travailler et gagner ma vie. Je suis pas bourré de fric comme eux.

Le juge me dit que ça ne fonctionne pas comme ça, que je dois donner mon plaidoyer. Je lui redis sensiblement la même chose, voyant que l'ont tourne en rond. Il fait un signe du doigt à un policier qui vient m'arrêter, un tantinet moins brutalement que la première fois, mais tout de même... Cette fois, on me dit que j'ai le droit à un avocat, mais on ne me dit pas pour quel motif on m'arrête.

Je demande un crayon et un papier pour pouvoir écrire ma version des faits. Mais les policiers refusent de m'y donner accès, car il juge que je suis trop dangereux.

Je passe une nuit, dans la prison de la ville de québec. Le lendemain matin, on me transfère à la prison de orsainville à québec. Heureusement, j'avais de l'argent sur moi lors de mon arrestation. J'ai donc une petite cantine qui me permet d'acheter du temps d'appel au téléphone ainsi qu'un crayon. Je reçois un crayon 2 jours plus tard, soit 3 jours après mon arrestation. J'avais pas de papier pour écrire. J'ai dû aller en quête aux autres détenu.

J'y passerai 8 jours à orsainville, sans que l'on m'informe des motifs de mon incarcération, ni pour combien de temps que j'étais incarcéré. On m'y évaluera psychiatriquement parlant pour conclure que je suis sain d'esprit.

Au 8ième jour à orsainville, on m'amène de nouveau devant le juge. C'est à ce moment que j'apprends que je me présente devant le juge pour négocier ma libération. Cependant, je ne sais toujours pas les accusations qui sont portés à mon égard. Et en toute honnêteté, j'étais tellement préoccupé par sortir de la prison, que j'en ai oublié de demandé pourquoi on m'avait arrêté.

Je négocie ma sortie, et me fait enculer bien clairement.

Une caution de 1000\$ et un couvre-feu, pour se que je considère comme s'obstiner avec un juge et refus de donner mon plaidoyer. Un couvre feu ??? pourtant ce n'est pas dangereux pour la société la nuit que de s'obstiner. Il s'agit d'une sanction disciplinaire pour m'intimider et me condamner avant mon jugement. Je n'ai jamais été considéré comme innocent jusqu'à preuve du contraire.

À ce jour, je ne sais toujours pas les motifs de mon arrestation et les raisons de mon incarcération. Je sais cependant que durant mon séjour en prison, j'étais considéré comme inapte à me défendre seul et qu'une avocate m'a représenté le temps d'être évalué par le psychiatre. (C'est ce que ma grand mère m'a dit)

Cependant l'avocate ne m'a jamais rencontré pour m'informer sur mon séjour en prison et pour m'informer de se qui avait été discuté à mon sujet. (À quoi bon, j'étais considéré comme un esti de cave par la justice, et les esti de cave n'ont pas les mêmes droits)

L'avocate, par sa paresse a donc contribué à m'enfermer illégalement. En m'enfermant sans m'informer de quoi que se soit au sujet de mon incarcération. Les juges m'ont enfermé pour des raisons politiques, car je refusais de participer à un système qui condamne et pénalise les pauvres avant même d'être entendu et jugé. Et les policiers.....  
FUCK LA POLICE »

# Survivre au trou : comment rester sain d'esprit lorsque forcéE en isolement

Qu'est-ce que le trou?

Le trou, le bloc, le mitard, "the box", "the shoe", peu importe le nom, le principe reste le même. Il s'agit d'une pièce, souvent sans fenêtre et avec un éclairage permanent, de dimensions souvent restreintes, où la personne enfermée se retrouve seule.

Le trou est utilisé pour différentes raisons. Officiellement, le trou est utilisé comme mesure de protection pour les geôliers et les autres prisonniers d'unE prisonnièrE violentE. Dans la réalité, le trou est utilisé autant comme mesure punitive que comme outil de torture. Le Canada affirme n'avoir que 90 prisonnièrEs en isolement "super-maximum" dans sa population carcérale, mais ces infortunéEs ne forment que la pointe de l'iceberg. La détention en solitaire est utilisée régulièrement lors de la détention préventive (avant sentence) et comme technique d'interrogatoire.

## Isolement et interrogatoire

L'être humain étant une créature sociale, le ou la priver d'interactions humaines est une forme de torture. L'idée est de laisser la personne seule dans une pièce vide, de préférence avec la lumière allumée, pendant plusieurs heures, voire plusieurs jours. Lorsque l'interrogateurE revient par la suite, la personne enfermée est tellement en manque de contact humain qu'elle devient beaucoup plus prête à s'épancher, même envers son capteur ou sa captrice. Ajouter à cela le stress causé par l'arrestation, souvent complètement arbitraire, et un besoin naturel de se justifier, et même la personne la plus taciturne deviendra prolixe lors son geôlier reviendra la "cuisiner". La personne arrêtée est alors plus susceptible de signer une confession, ou bien de croire son geôlier qui lui raconte que ses camarades ont été arrêtéEs, ou bien qu'elles et ils l'ont trahi.

Cette technique est souvent utilisée par la police elle-même avant que la personne détenue soit transférée au système judiciaire, mais aussi de plus en plus par les gardes-frontières, profitant du vide légal actuel quant à leurs pouvoirs et leurs devoirs<sup>2</sup>.

### Comment survivre

L'isolement fonctionne parce qu'il nous fait perdre la notion du temps. En isolement, nous ressentons constamment les événements ayant menés à notre arrestation, et nous devenons anxieux quant à notre avenir. Le truc est d'oublier tout passé et tout futur et de s'ancrer dans le moment présent. « En se concentrant sur l'éternel présent, vous pouvez faire le maximum du temps de votre journée », raconte Johnny Perez, survivant de 13 ans de pénitencier, dont trois ans en isolement.

De manière pratique, les prisonnierEs en isolement s'inventent un espace imaginaire où elles et ils peuvent s'adonner à une activité qui occupe leurs capacités mentales. Des prisonnierEs s'imaginent lançant une balle sur le mur et essaient de prédire mentalement où la balle pourrait retomber. D'autres s'inventent des problèmes mathématiques qu'elles et ils essaient de résoudre<sup>4</sup>. D'autres jouent mentalement aux échecs, chantent, ou pianotent d'un instrument imaginaire.

L'objectif est de ne pas laisser le temps prendre le dessus en s'occupant le plus possible. Comme il n'est pas possible de s'occuper socialement, et qu'il est difficile de s'occuper physiquement, la solution est de s'occuper mentalement.

### Légalité de la mise en isolement

L'isolement est connu pour provoquer des maladies mentales. « Simplement exister en tant qu'être humain normal requière des interactions avec d'autres personnes ». En conséquence, plusieurs organisations considèrent que la mise en isolement est une forme de torture. La recherche démontre la présence d'impacts négatifs qui persistent à long terme à la suite d'un isolement



même de courte durée. Notons en particulier des formes de schizophrénie particulièrement incapacitantes, tel le syndrome de Ganser.

Les nations-unies ont adoptées en 1984 une convention contre la torture, dont l'article 1 indique clairement que «le terme 'torture' désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne» 8. Les impacts psychologiques importants de l'isolation peuvent donc être associés à une forme de torture. Malheureusement, comme la majorité des pays occidentaux derrière les nations-unies bénéficient de la mise en isolement comme instrument de répression, l'impact de cette convention reste limitée. Officiellement, les nations-unies s'opposent à la mise en isolement dépassant 15 jours, ce qui serait néanmoins une amélioration lorsqu'on sait que certainEs prisonnièrEs américainEs sont isoléEs pendant des décennies<sup>10</sup>.

Il y a cependant un peu d'espoir, car la position des nations-unies s'est durcie dans les dernières années. Celles-ci dénoncent la dérive actuelle et l'utilisation de nouveaux outils de surveillance et de torture. La grève récente des prisonnièrEs américainEs dénonçant l'esclavage dans les prisons américaines soulignent aussi l'utilisation de l'isolation comme instrument de répression, de punition et de torture. Selon Dee, un prisonnier de Caroline du Sud, « les conséquences de la grève vont de la perte de droits de visites jusqu'à la mise en isolation, ce qui a un effet sur notre future remise en liberté provisoire». L'utilisation de la mise en isolement est utilisée plus que jamais, mais il y a espoir que cette torture finisse par faire les manchettes et provoquer le tollé qu'elle mérite.

## Prison psychiatrique

Chez les moutons serviles, le gazon est vert... D'un vert peinturé au rouleau dans un enclos intérieur. Enclos bien gardé par les chiens. Profite de ta liberté mouton, car dehors c'est la mort! Si tu penses à sortir, on t'enfermera, on te torturera, on dira que t'es fou ou folle. Les fous et les folles s'expriment trop fort, ils et elles sont dangereux-euses pour nous. Ils et elles sont contagieux-euses: "- quand le fou s'agite et tremble, les cris qu'il pousse, ses hallucinations vagues, cela suscite des images. Ce qui se trouve alors inquiété par la folie, ce ne sont pas encore les démonstrations du langage, c'est la consistance du réel, la peau du monde qui craque. Ce que la culture reçoit du délire du fou, c'est une question : et si tout cela – les formes du réel, ces volumes, la profondeur, la solidité des pierres, la lenteur du soleil, le calme des étangs –, et si tout n'était qu'un vernis faible, un rideau mince. Il faut gratter un peu, soulever le voile légèrement, racler la première couche et, soudain, soudain à travers une faille, on voit l'arrière-fond mouvant du monde : la démultiplication des profondeurs, la tempête des couleurs, le tourbillon des formes, l'accélération des transformations. Ce chaos, ce cauchemar : et si, derrière la platitude des êtres, derrière la monotonie du monde,

grouillaient des monstres sans forme ni âge, des viscosités délirantes, des intensités galopantes."<sup>1</sup> (Frédéric GROS)

La folie laisse entrevoir aux moutons "normaux" une autre réalité, une réalité alternative. C'est une expérience qui perturbe la normale, car elle est présente et il suffit d'y croire puis la folie nous sourit. La vérité, c'est que c'est l'enclos qui rend fous et folles les moutons. C'est l'adaptation à cet enclos qui provoque l'état de ces défaillants du système que sont les fous et folles. Pourtant, vouloir rester dans un enclos gardé par des bêtes puis continuer de croire en une réalité imposée et artificielle, relève d'une soumission aveugle et d'un moyen d'adaptation tout aussi défaillant que peuvent paraître ceux des écarts mentaux.

La normalité réprime l'individu et participe d'un contrôle social de l'être humain. Il existe plusieurs ressemblances entre le concept de normalité et les prisons. Tous deux agissent comme des menaces pour contrer les "écarts sociaux". Certaines personnes n'agiront ou ne s'exprimeront jamais honnêtement par peur d'être jugées au nom de la loi de la norme. Pour éviter l'exclusion sociale, beaucoup se laisseront dicter leurs goûts, leur culture et leur manière d'agir. Le flou entourant les limites du concept de normalité encourage l'angoisse provoquée par celui-ci. Le philosophe français, Michel Foucault, disait que: "la folie est appelée sans répit à se juger elle-même. Mais en outre, elle est à chaque instant jugée de l'extérieur; jugée non par une conscience morale ou scientifique, mais par une sorte de tribunal invisible qui siège en permanence."<sup>2</sup> Malgré tout, il y a beaucoup de croyants-es qui s'y plient religieusement.

---

<sup>1</sup> Gros F.(1961). Michel Foucault, Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique, En conférence le 13 décembre, Université Paris Est-Créteil

<sup>2</sup> Foucault, M.(1972). Histoire de la folie à l'âge classique. Gallimar

Dogmatique tel une religion, la norme prime au-dessus de l'humain-e, empêchant la curiosité, l'échange et l'entraide. L'humain-e jugé-e anormal-e devient "spécial-e", il ou elle fait partie d'une classe incomprise que l'on peut infantiliser, écarter ou enfermer. Quand on est jugé-e anormal-e, une étiquette médicale nous est imposée par la médecine de la normalité. Selon David Cooper, la violence est au coeur du problème: " si l'on doit parler de violence en psychiatrie, la violence qui crève les yeux, qui crie son nom, qui se proclame elle-même comme telle avec tant d'éclat qu'elle est rarement entendue, c'est la violence subtile et masquée que les autres, les « hommes normaux », exercent sur ceux qu'on a baptisés fous." <sup>3</sup>

Donc suite à une évaluation des comportements jugés anormaux identifiés par rapport à une norme sociale floue, un terme psychiatrique sera collé à la peau d'une grande partie de la population. Le rapport annuel de la direction de la santé publique de 2016 stipule qu'à Montréal, plus de trois personnes sur dix se situent à un niveau élevé sur l'échelle de détresse psychologique, dont les femmes sont plus victimes que les hommes. Parallèlement à ça, les femmes sont, aussi, plus susceptibles d'être victimes de harcèlement psychologique au travail que les hommes ce qui constitue un facteur accentuant le stress lié au travail<sup>4</sup>. Au Canada, 20 pour cent des travailleuses souffrent d'une maladie liée au stress chaque année.<sup>5</sup> Par ailleurs, d'ici 2020, la dépression se classera au deuxième rang

---

<sup>3</sup> Cooper D. (1967). *Psychiatry and Anti-Psychiatry* (p.14). Éditions du Seuil

<sup>4</sup> Chiffre 2014-2015, Enquête québécoise sur la santé de la population (chiffres pour montréal), Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-sud-de-île-de-Montréal.

<sup>5</sup> Statistique Canada. (2003). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*

des principales causes d'incapacité à l'échelle mondiale, juste derrière les maladies cardiaques.<sup>6</sup>

Pourtant, plusieurs chercheurs et chercheuses attaquent le concept de "maladie mentale". Un psychiatre et professeur émérite, Thomas Szasz, le formulait en ces termes: " les comportements que nous appelons des maladies mentales et auxquels nous attachons les légions d'étiquettes dérogatoires dans notre lexique de folie ne sont pas des maladies médicales. Ils sont le produit de la médicalisation des comportements perturbateurs ou perturbés, c'est-à-dire la construction et la définition par l'observateur du comportement des personnes qu'il observe comme des personnes handicapées médicalement nécessitant un traitement médical"<sup>7</sup>. De plus, les troubles psychiatriques sont souvent basés sur un diagnostic fortement influencé par les valeurs sociales et sont liés à la perception de comportements sociaux jugés inacceptables. Par exemple, la schizophrénie est un « fourre-tout » de comportements socialement handicapants tels qu'hallucinations, langage désorganisé, délires et comportements bizarres. En fait, l'auteur et psychiatre Alain Bachant raconte que les délires vécus par ces personnes seraient un mécanisme d'adaptation face à des expériences qui autrement les troubleraient beaucoup plus et permettent d'atténuer des anxiétés ou de surmonter des obstacles de la vie. L'auteur spécifie que: " En fait, la schizophrénie serait un mécanisme d'adaptation. « Être malade » ou bien « s'adapter » ne sont pas du pareil au même. Parce que nous ne tolérons pas

---

<sup>6</sup> M.A., Murray, C.J.L., et Lopez, A.D. (éditeurs) (1996). The global burden of disease: A comprehensive assessment of mortality and disability from diseases, injuries, and risk factors in 1990 and projected to 2020. Publié par la Harvard School of Public Health pour le compte de l'Organisation mondiale de la santé et de la Banque mondiale, Harvard University Press.

<sup>7</sup> Szasz T.(2011), The myth of mental illness: 50 years later, The Psychiatrist,

les comportements bizarres ou différents, nous étiquetons : « schizophrène »<sup>8</sup>.

Les normes morales sont tellement influentes dans cette discipline que les débats entre psychiatres à propos des pathologies ressemblent plus à des affrontements philosophiques qu'à l'échange d'ordre scientifique. L'absence de travaux qui prouvent la causalité entre ces pathologies et des troubles organiques du cerveau ainsi que l'imprécision entourant les catégories de ces pathologies contribuent à invalider le concept de maladie mentale. Pour être valide, la psychiatrie devrait arrêter d'associer la maladie mentale à une pathologie du cerveau et considérer les troubles psychiques comme des réactions naturelles à des situations ou des événements traumatisants.<sup>9</sup> De plus, les sciences expérimentales de la nature se basent généralement sur des faits inertes qui sont observés de l'extérieur sans que l'observateur-trice soit affecté-e ou que les faits en soient modifiés. En microphysique, le principe d'incertitude stipule que l'observateur-trice affecte la portée des faits observés. Par contre, les techniques mathématiques d'observation maintiennent l'observateur-trice dans une relation extérieure aux faits et aux techniques d'observation elles-mêmes. En comparaison, dans l'étude des interactions humaines, c'est l'interaction et l'influence partagée entre l'observateur-trice et l'observé-e qui crée les théories élaborées.<sup>10</sup> En médecine, les faits sont observés par des méthodes de sciences naturelles, donc le concept de "maladie

---

<sup>8</sup> Bachant A. (2012) L'imposture de la maladie mentale, *critique du discours psychiatrique*. Édition libier.

<sup>9</sup> Bachand A. (2012), *L'imposture de la maladie mentale. Critique du discours psychiatrique* », édition Libier

<sup>10</sup> Cooper D. (1967). *Psychiatry and Anti-Psychiatry* (p.7). Editions du Seuil

mentale" qui est dirigé par une vision froide et non personnelle s'effrite d'autant plus.

En fait, le concept de maladie mentale génère beaucoup de profits chaque année. Le psychiatre ayant dirigé l'équipe qui a rédigé le DSM-IV Allen Frances constate une forte tendance à médicaliser tous les petits problèmes de la vie et il formule en ses termes: " l'expérience du «DSM-IV» me l'avait appris: la moindres modification, extension ou abaissement, du seuil d'un diagnostic est une aubaine pour les compagnies pharmaceutiques."<sup>11</sup> Selon lui chaque chercheuse tient à faire reconnaître ses compétences et ses recherches et faire en sorte que le système traite tous les malades. En général, la réaction observée est une pression pour élargir le champ des diagnostics donc une augmentation des personnes médicamentée. Par ailleurs, si l'information n'était pas contrôlée par les laboratoires pharmaceutiques et la formation postuniversitaire, il pourrait exister une réelle liberté de choix par rapport à la prise de médicament, mais c'est loin d'être le cas. En fait, certaines enquêtes accuseraient même l'industrie pharmaceutique de fausser les données de certaines recherches qui pourraient affecter négativement le marché. Donc l'humain se retrouve victime d'une répression basée sur une analyse clinique des comportements définis comme problématiques et utilisés par les industries pour lui vendre des médicaments sans lui fournir les informations nécessaires à un consentement éclairé qui devrait précéder la prise de médicaments.<sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> Frances A. (2013). entretien accordé à "book", <http://bibliobs.nouvelobs.com/en-partenariat-avec-books/20130329.OBS6215/allen-frances-la-psychiatrie-est-en-derapage-incontrole.html>

<sup>12</sup> Landman P., Milo M.(2013). Tristesse Business: Le scandale du DSM-5 , édition Max Milo

Néanmoins, la psychiatrie est extrêmement utile pour les acteurs et actrices du pouvoir capitaliste ainsi que tout régime nécessitant une répression pour être maintenu-e en place. En effet, la psychiatrie est un outil de contrôle social hors pair où le-la psychiatre fait office de juge. Ainsi et sans procès, un jugement basé sur la classification et le contrôle des comportements déviant la norme sociale est rendu et affecte la liberté d'un individu avec des méthodes répressives et parfois violentes<sup>13</sup>. Malgré les réformes législatives qui, soi-disant, tentent d'atteindre l'équilibre entre droits et libertés individuelles, la judiciarisation de la psychiatrie augmente.<sup>14</sup>

En réalité, les hôpitaux psychiatriques ressemblent plus à des prisons qu'à des hôpitaux. L'hospitalisation involontaire est plus proche de l'emprisonnement que des soins médicaux et les psychiatres coercitifs-ives agissent comme des juges et des geôliers-ères beaucoup plus que comme des médecins et des guérisseurs.<sup>15</sup> D'autant plus que ce n'est pas que les "fous" ou les « folles » qui sont enfermés-es dans les asiles ou emboîtés-es dans la machine judiciaire psychiatrique. Beaucoup des personnes diagnostiquées avec des maladies mentales ne sont pas malades pour vrai, mais en plus, les priver de libertés et de responsabilités constitue une violation grave de leurs droits fondamentaux.<sup>16</sup> À ce sujet, le professeur de philosophie, Frédérique Gros, s'exprime lors d'une conférence: "Les fous enfermés, et pas seulement, surtout pas seulement les fous : mendiants, vagabonds, de pauvres hères oisifs. C'est tout le monde de la misère qu'on proscriit, qu'on enferme derrière les murs. Et l'insensé, lui qui traînait son délire avec ses hardes, cette errance est devenue insupportable. On ne le confie plus à l'incertitude des fleuves, mais à la solidité des murs. À quel titre on l'enferme ? Ce qui est devenu intolérable, c'est l'oisiveté improductive. L'errance n'est plus mystique : elle est inutile et stérile."<sup>17</sup>

---

<sup>13</sup> Bachand A.(2012), *L'imposture de la maladie mentale. Critique du discours psychiatrique* », édition Libier

<sup>14</sup> Institut universitaire en santé mentale Douglas. Justice et santé mentale au Québec. <http://www.douglas.qc.ca/info/justice-sante-mentale>

<sup>15</sup> Szasz T.(2011), The myth of mental illness: 50 years later, The Psychiatrist,

<sup>16</sup> Szasz T.(2011), The myth of mental illness: 50 years later, The Psychiatrist,

<sup>17</sup> Gros F.(1961). Michel Foucault, Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique, En conférence le 13 décembre, Université Paris Est-Créteil



# El paño rasga

Caminando bien tranquila aparecen faros.  
Paso lento y musical en lucha resistimos.  
con los ojos bien abiertos, vemos echos nítidos  
que con prejuicios asesina-encarcela.

Policía política sexista racista  
su circo mediático de porquerías y mentiras,  
tonterías.  
buscan justificación para su cultura de violación, intimidación.  
en ese sistema corrupto, legisladores,  
acá no hay caso solo injusticia con traidores.

guardan caras pálidas desinfectadas  
con su desinformación,  
semejan a las peores ratas.

agresiones pa'mantener su jerarquía,  
sometidxs a cárceles físicas mentales.  
violaciones que a balazos asesinan  
te vuelve única víctima y perdidx.

Claro deja huella, te derrumbe e aislá  
pero sin embargo no rendimos nos unimos.  
rompemos cadenas que condenan y controlan  
fronteras al servicio de políticos violadores.

tumbamos esos muros contruidos  
tocando sonidos y ritmos a pasos unidos.  
hartxs de esa impunidad, los guardas del capital  
nos juntamos con parranda te noqueamos

defendemos nuestros barrios  
fósforos a mano  
prendemos fuegos regios  
graffitamos muros  
para encontrarnos  
y con puno al aire dedo medio te esperamos.

feu aux prisons,  
feu aux chars de flic.  
feu à la société qui en dépend  
feu pour animer le vent,  
pour qu'il souffle chaleur  
et caresse nos regards.

# LA LUTTE DE CRISTIAN LEVINAO

Au cours du processus de lutte Mapuche actuel, nombreux ont été les femmes et hommes qui se sont impliqué-e-s activement, contribuant ainsi à l'avenir de la nation Mapuche. Face à la rigidité et à la répression de l'État Chilien, certains ont payé cette implication de leur vie, d'autres de leur liberté. C'est le cas pour Cristian Pablo Levinao Melinao, du Lof Rayen Mapu, de la commune d'Ercilla, qui a été victime de la persécution implacable de l'État.

Il a en effet subi sept procès, au cours desquels le Ministère Public lui a imputé une responsabilité pénale pour divers délits, tels que : incendie criminel contre un autobus de la Forestière Mininco, usurpation violente dans le Fundo Centenario, vol de bois sur la propriété de la Forestière Poluco-Pidenco, incendie criminel à la Forestière Cautin, incendie criminel dans un entrepôt situé sur la propriété d'un particulier. Il a cependant été acquitté de toutes ces accusations, à cause, entre autres, de la faiblesse des preuves présentées contre lui par le



Ministère Public, par les procureurs de la Forestière Mininco et par le Gouvernement du Chili, ce qui a permis de mettre en évidence un important biais reposant sur des préjugés et un manque flagrant d'objectivité. En 2013, il a finalement été condamné à dix ans de prison pour vol avec intimidation, ce

qui correspond à la stratégie habituelle du Ministère Public, consistant à porter des accusations contre les combattants sociaux notoires, dans le but de détruire à la fois leur réputation et la légitimité de leur combat.

Cristian Levinao a fait plusieurs grèves de la faim au cours de son combat pour retrouver sa liberté. Il a été transféré au Centre d'Étude et Travail (CET) dans la ville d'Angol, une exploitation agricole disposant d'installations sécuritaires minimales et où les personnes condamnées peuvent effectuer des travaux liés à la culture des fruits. Le 15 juillet 2015, Cristian a décidé de s'enfuir de ce « Centre de détention », d'une part parce qu'il était convaincu de son innocence, et d'autre part, à cause de l'injustice de la condamnation à laquelle il était soumis. S'ajoutait à cela l'état de santé précaire de sa mère, María Melinao Marileo, qui par la suite, prendra la décision drastique de s'enlever la vie. Elle sera en effet retrouvée sans vie le 10 mars 2016, dans sa résidence. À ce moment-là, Cristian était déjà incarcéré en Angol, à la suite de son arrestation du 22 septembre 2015, alors qu'il s'était réfugié pour la nuit chez le photographe indépendant Felipe Duran. Le Ministère Public avait alors porté contre les deux hommes des accusations de port illégal d'armes et de possession de munitions.

Lamentablement et en violation de ses droits fondamentaux, la Gendarmerie du Chili n'autorisa pas Cristian à assister aux funérailles de sa mère. Plus tard, au cours de leur procès, tenu à Temuco, Felipe Duran et Cristian Levinao ont été acquittés de toutes les charges retenues contre eux par le Ministère public. Cristian Levinao est demeuré incarcéré depuis 2010, sous diverses accusations pour lesquelles il a été acquitté. Il a en effet été établi que Cristian a été victime de persécution, et ce de

façon systématique, uniquement parce qu'il est un militant actif de la cause Mapuche, engagé dans la lutte pour la récupération totale du territoire Mapuche.

Étant donné ce qui précède et en tenant compte du fait qu'il a déjà purgé plus de la moitié de sa peine, il tente maintenant d'obtenir sa liberté conditionnelle. Il est important ici de noter que le Chili a ratifié la Convention 169, dont les articles 9 et 10 établissent le droit des peuples autochtones, touchés par des condamnations pénales, à purger leur peine conformément à une mesure de remplacement, qui privilégie le fait que les condamnations soient purgées dans des conditions semblables à celles auxquelles les Mapuche sont habitués.

La situation de Cristian est urgente. Il exige la reconnaissance de ses droits, alors qu'il a déjà largement payé sa dette, en ayant eu à subir la répression et l'injustice, alors qu'il luttait pour la liberté, la récupération du territoire et l'autodétermination du peuple Mapuche.

Pour plus d'information :

En espagnol : communiquer par l'intermédiaire de whatsapp au numéro : +56983128262 Par courriel (en

espagnol) : [boyekolibertad@gmail.com](mailto:boyekolibertad@gmail.com)

Par courriel (en français) : [nzinga4nzinga@gmail.com](mailto:nzinga4nzinga@gmail.com)

# CRISTIAN LEVINAO'S FIGHT FOR JUSTICE

In the current context of the Chilean Mapuche fight, many women and men have contributed to ensure the future of the Mapuche nation. Some of them have paid with their lives, while others have paid with their freedom, as it is the case for Cristian Pablo Levinao Melinao from Lof Rayen Mapu (municipality of Ercilla). Cristian has been a victim of persecution from the Chilean government for many years now.

He went through seven trials, and was accused by the Security Ministry of several crimes such as attack with an incendiary device against a bus belonging to the logging company Mininco, violent usurpation in the Fundo Centenario, wood theft on the property of the logging company Poluco-Pidenco, attack with an incendiary device against the logging company Cautin, and attack with an incendiary device against a private property. Cristian had not been convicted of those crimes due to lack of proof brought against him by the Security Ministry, the prosecutors of the logging company Mininco and the government of Chile. His trials have clearly put the light on the prejudices and the lack of objectivity of his accusers.

In 2013, Cristian was finally sentenced to 10 years for theft with intimidation, an accusation often used in Chile against activists to ruin their public image and undermine their cause.

Cristian Levinao went through several hunger strikes to claim his freedom, and during one of them, he was transferred to a work and study center in the city of Angol. This center is a farm where security is minimal and where prisoners are working. On July 15<sup>th</sup> 2015, Cristian decided to escape from the center. He was convinced of his innocence and of the unfairness of his sentence, moreover, at the time, his mother María Melinao Marileo was of poor health; later she would

commit suicide (her body would be discovered at her residence on March 10<sup>th</sup> 2016). At the moment of his mother's death, Cristian was once again incarcerated in Angol, this time in a prison, after another arrest for carrying illegal weapon and munitions, while he was staying with Felipe Duran, an independent photographer.

The Chilean Gendarmerie did not give Cristian the authorization to attend his mother's funeral, violating his fundamental rights. Afterwards, the judgement against Felipe Duran and Cristian in Temuco found them both innocent of the charges.

Cristian Levinao has been incarcerated since 2010, he was accused of several crimes for which he was declared innocent. He has been the victim of systemic persecution for the only reason that he has been an active activist for the Mapuche, that he has been involved in the fight to get back the Mapuche territory.

Considering the situation described above, and considering that Cristian already served more than half of his sentence, Cristian wants to get a conditional release. It is also important to mention that Chile ratified the Convention 169, and that under Articles 9 and 10, persons from indigenous peoples who are condemned to imprisonment sentences should be allowed to serve their sentences in conditions similar to their habitual life environment (such as the farm at the Angol work center).

Cristian's situation is urgent. He is demanding that his rights be respected. He already paid a large price with the repression and injustice he has been a victim of, only because he fought for freedom, for Mapuche territory and for the right to self-determination of his people.

for freedom, for Mapuche territory and for the right to self-determination of his people.

For more information

In Spanish, through whatsapp at the following number:

+56983128262

By email (in Spanish) : boyekolibertad@gmail.com

By email (in French) : nzinga4nzinga@gmail.com

---

Plus de références / for more information :

sur le nouvel an et la situation à Leclerc:

<https://toutedetentionestpolitique.wordpress.com/2017/01/02/manifestation-de-solidarite-devant-les-prisons-a-laval-pour-le-nouvel-an-et-retour-sur-la-situation-a-leclerc/>

Prison radio show:

<https://prisonradioshow.wordpress.com/>

Salaires:

<http://www.lifeinquébec.com/canadian-prisoners-want-to-be-paid-more-13571/>

Recours collectif d'Arlène Gallone:

<https://www.thestar.com/news/canada/2017/01/23/quebec-woman-suing-over-solitary-confinement-hell.html>

Sur les prisonniers politiques de Angola-3

<http://angola3.org/>

**17 MARS 2017 - 18H**

**SALLE H-110, ALUMNI AUDITORIUM  
1455 BOUL. MAISONNEUVE OUEST  
UNIVERSITE CONCORDIA**

**MARCH 17, 2017 - 6PM**

**ROOM H-110, ALUMNI AUDITORIUM  
1455 MAISONNEUVE BLVD. WEST  
CONCORDIA UNIVERSITY**

# **CAUSERIE PUBLIQUE ROBERT KING & ALBERT WOODFOX FROM THE/DES ANGOLA 3 PUBLIC TALK**

**DISCUSSION SUR L'INCARCERATION  
ET LA REPRESSION POLITIQUE**

**A DISCUSSION ON INCARCERATION  
AND POLITICAL REPRESSION**

**ENTREE GRATUITE \*  
ACCESSIBLE EN FAUTEUIL ROULANT \*  
TRADUCTION VERS LE FRANCAIS \*  
ET L'ESPAGNOL**

**\* FREE ENTRANCE  
\* WHEELCHAIR ACCESSIBLE  
\* TRANSLATION IN FRENCH &  
SPANISH**



AVEC L'AIDE DE / WITH THE HELP OF...

FIAS

**MNR**



**TOUTE DETENTION  
EST POLITIQUE**